



JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS		ARRIVÉES A						CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE		
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. pr Montaub.	Arrivées	Dép. pr Cahors	Dép. pr Toulouse	(Arrivée)
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 3 Février.

PRIME EXCEPTIONNELLE OFFERTE A NOS LECTEURS

Par suite d'un traité passé avec une des premières maisons de Paris, nous sommes en mesure de fournir à nos lecteurs la magnifique gravure sur acier au burin, intitulée :

LA VIERGE AUX BALANCES

Chef-d'œuvre du grand peintre Leonard de Vinci, dont le tableau fait partie du Musée du Louvre

Cette belle estampe artistique, gravée par Garnier, a coûté 10,000 francs de gravure. C'est dire qu'elle est d'un fini et d'une exécution irréprochables.

Elle est imprimée avec luxe sur teinte chine et mesure, avec les marges, 76 centimètres sur 61.

Les épreuves se vendent 20 francs dans le commerce.

Par faveur exceptionnelle, elles seront délivrées à nos lecteurs, dans nos bureaux, contre versement de 2 fr. 50 seulement.

Franco de port et d'emballage 3 fr. 25. Accompagner les demandes d'un mandat-poste adressé au Directeur du Journal.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 31 janvier.

M. le président. — La parole est à M. de Kerlorgay, au sujet d'une proposition tendant à la concession à l'industrie privée du réseau d'Etat. Cette proposition a été réservée lors de la discussion du budget extraordinaire des travaux publics.

M. de Kerlorgay. — La question intéresse l'équilibre du budget et le bon état des finances. La mauvaise administration du réseau d'Etat tient au système, non aux hommes. C'est le système que j'attaque.

On allègue qu'il importe d'avoir un réseau d'Etat pour faire des expériences que les compagnies ne peuvent faire; mais le réseau actuel ne se prête pas à ces expériences.

Le matériel roulant s'améliore; mais c'est aux

frais des contribuables : pour qu'un chemin de fer soit fructueux, il faut qu'il ait des tarifs flexibles; sous une administration d'Etat, il ne peut y avoir que des règles rigoureuses, incompatibles avec l'exigence d'une exploitation commerciale.

En concédant le réseau d'Etat à l'industrie privée, on arriverait à supprimer le budget extraordinaire.

M. Cavaignac, rapporteur. — Les grandes Compagnies n'ont actuellement aucune raison pour racheter le réseau de l'Etat dans les conditions proposées. S'il vendait son réseau, l'Etat renoncerait aux moyens d'action qui lui restent pour obtenir des Compagnies certains abaisséments de tarifs.

M. de Soubeyran. — Le budget extraordinaire ne peut être supprimé que par la vente du réseau de l'Etat. Quarante-sept millions ont été dépensés en pure perte pour l'amélioration de ce réseau.

Les auteurs de l'amendement ne proposent aucun mode d'aliénation.

Or, il n'est pas douteux qu'on ne puisse obtenir de très bonnes conditions pour réaliser une mesure si intéressante pour les finances. D'ailleurs, la question est très complexe et ne peut être tenue séance tenante.

M. Le Provost de Launay. — Le réseau de l'Etat est surtout une institution parlementaire. On ferait acte de bonne administration en le supprimant.

M. de Jansé. — Je suis d'avis que l'Etat doit avoir un réseau d'expériences limité; par exemple, pour essayer des appareils de sécurité et les inventions nouvelles, que les ingénieurs des compagnies n'acceptent jamais quand les inventeurs ne sortent pas de l'Ecole polytechnique.

M. de Soubeyran. — La Chambre, en repoussant la proposition, rendra nécessaire la création d'impôts nouveaux. Il n'y a pas deux moyens d'équilibrer le budget. Il faut, ou la vente du réseau d'Etat, ou des impôts nouveaux.

M. Kaynal. — La vente ne réaliserait pas une économie sérieuse; car on n'achèterait pas le réseau, sans une garantie, pour 915 millions. Pour le moment, aucun préneur ne se présente;

et l'on ne peut poser le principe de la vente sans avoir l'acquéreur.

M. d'Allières. — Les expériences faites sur le chemin de fer de l'Etat n'ont pas réussi. Il est temps de s'arrêter. Au point de vue des finances, l'existence du réseau d'Etat est incompatible avec une bonne administration.

M. Cavaignac. — La commission du budget repousse l'amendement.

L'amendement de MM. de Soubeyran et d'Allières, tendant à la vente du réseau d'Etat, est repoussé par 339 voix contre 118.

La suite à lundi.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Un cinquantenaire.

Ce qu'un homme de bien peut éprouver de plus doux au cœur au bout d'une longue carrière très honorablement remplie, c'est de voir l'estime, le respect et la considération de tous ses collègues; se manifester unanimement, en une de ces ovations qui sont pour celui qui en est l'objet et pour sa famille, la plus flatteuse des récompenses.

M. Delbreil vient de goûter ce bonheur là. A l'occasion de la cinquantième année de sa profession d'avoué, le corps des avoués, tout le barreau et les membres du tribunal, ont offert un banquet à l'homme modeste, intègre, qui a passé son existence à s'occuper des intérêts des autres, bien plus que des siens propres, avec une compétence et un désintéressement rares.

La fête a eu lieu samedi soir au Palais-National. Après un dîner somptueusement

servi, plusieurs toasts ont été portés au vénéré Doyen des avoués de France, par M. le président de la chambre des avoués de Cahors, le bâtonnier de l'ordre des avocats, M. Cambres, et le président du tribunal civil.

Nous sommes heureux de reproduire les paroles avidement écoutées et vivement applaudies de l'honorable M. Lurguie; elles sont l'expression juste, délicate, éloquente des sentiments qui animaient l'assistance.

ALLOCATION DE M. LURGUIE

Monsieur le Bâtonnier, Messieurs,

C'est avec le plus grand empressement et le plus vif plaisir que nous avons accepté votre cordiale invitation. Ai-je besoin d'en dire le motif? Nous travaillons ensemble à une œuvre commune dans l'accomplissement de laquelle chacun de nous apporte ce qu'il a de meilleur. Cette collaboration quotidienne, ces communications intéressantes nous amènent bien vite à nous connaître un peu et à nous estimer beaucoup. Ainsi s'établit entre nous, presque à notre insu, et par l'effet d'une douce habitude, un lien invisible dont nous n'apercevons toute la force que lorsque les événements de la vie viennent nous séparer, ou lorsque une fête semblable à celle-ci, nous réunit dans un même sentiment d'estime et d'affection pour celui en l'honneur duquel elle se donne.

Pour moi, Messieurs, il m'est particulièrement agréable d'y prendre part, car j'y trouve une occasion nouvelle de remercier votre vénéré Doyen, de la bienveillance qu'il me témoigna à l'époque où je vins vous demander une place dans les rangs de votre brillant barreau.

Quand on sort de l'école, et qu'on se trouve pour la première fois en face d'un dossier sérieux, je veux dire bien rempli, on éprouve, n'est-ce pas, Messieurs, une vague anxiété. On sait, pour l'avoir appris d'après les anciens, qu'il y a dans toute cause une vérité bonne à

— Eh bien, après-demain alors?

— Après-demain, je dois aller à Londres, faire des emplettes.

— En ce cas, le jour d'après. Allons, voyons, Nora, dites oui! Vous n'allez jamais nulle part avec moi... D'ailleurs, je ne vous demande pas si souvent de m'accompagner.

— Eh bien! oui... certainement... j'irai... — répondit-elle.

Mais cela fut dit si froidement, d'un ton si hautain, que le malheureux en fut atterré.

— Je ne pensais pas que vous attachiez la moindre importance à cette visite. J'irai quand vous voudrez.

— Je ne veux rien, — répondit-il... Jene veux rien... C'est convenu, ne pensons plus à Mont-Laurier.

Il alluma un cigare, et s'éloigna. Une demi-heure après, il se promenait toujours dans le parc à l'aventure.

Une pensée désagréable traversa son esprit et fit affluer le sang à son visage.

— Morbleu! — s'écria-t-il en retirant son cigare de sa bouche d'un air égaré. — Mais c'est cela!... et cela n'a rien d'étonnant.

Une grosse cloche, placée dans le haut d'une des tourelles soi-disant gothiques, fit entendre un son grave.

C'était l'heure du dîner au Grand-Château. Il rentra dans la salle à manger d'un air maussade, menaçant, courroucé.

C'était une belle et spacieuse pièce; le service de table était parfait: argenterie, linge, cristaux... porcelaines... tout ce que la fortune peut offrir pour rendre agréable la plus désa-

qu'elle voulait tenter. — Tout ce que Geoffroy et vous pouvez désirer, ma... ma chère amie, et votre fils est certainement le meilleur garçon qui existe... intelligent, ferme, plein de cœur. Je crois que rarement autant de qualités se sont trouvées réunies chez le même homme; et si jeune encore.

— Merci, — dit M^{me} Abbott en inclinant la tête.

Il ne lui plaisait pas de demeurer plus longtemps à entendre les louanges, si flatteuses qu'elles fussent, que son mari décernait à son fils.

Elle ne reconnaissait pas à M. Abbott les qualités requises chez un juge en cette matière.

Aussi s'éloigna-t-elle vivement.

XII

— Nora! — dit M. Abbott.

M^{me} Abbott se détourna lentement: son mari l'appelait rarement par son nom.

Il était debout, regardant son cigare d'un air piteux.

— Vous n'êtes pas encore allée à Mont-Laurier... le nouveau château que j'ai acheté la semaine dernière. C'est un endroit excessivement joli... à huit milles de l'autre côté de Brightbrook. Voulez-vous que je vous y conduise demain?

On ne pouvait être plus suppliant, plus humble, plus anxieux.

Le pli profond qui existait entre les sourcils de sa femme s'accrut davantage.

— Demain, je dîne avec le colonel et Mme Ventnor.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(19)

JUANA

PREMIÈRE PARTIE

— Naturellement. Mais ces gens-là ne feront-ils pas d'objections aux visites de la petite fille? D'après ce que tu en dis, ce doivent être des horribles gens... Je m'étonne que M. Abbott, vétilleux comme il l'est, les conserve à la ferme.

— D'autres s'en étonnent aussi, — répondit Geoffroy sèchement, — mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il les garde. Je ne sais vraiment pas s'ils s'opposent ou s'ils consentiront à ce que la petite Juana vienne ici. Je n'ai parlé à personne, bien entendu, avant de m'être adressé à toi. S'ils refusent... ma foi, nous ne pourrons pas faire davantage. J'irai de ce côté-là demain. En attendant je crois qu'il serait bon d'en parler à M. Abbott.

— Je le crois aussi.

Le front uni de la mère de Geoffroy se plissa un peu; elle n'aimait pas à parler à M. Abbott.

— Oh! cela doit lui être indifférent, — ajouta-t-elle.

— Evidemment, cependant, il aime...

— Oui, oui, il faut lui en parler. Tiens, je l'aperçois là-bas et je vais aller prendre son avis tout de suite, si tu veux.

— Merci, mère.

M^{me} Abbott s'approcha de son mari.

Elle marchait avec la grâce lente et languissante d'une méridionale, les lumières et les ombres du soleil rayaient la nuance violette de sa robe.

Son fils la suivit du regard, de même que son mari, tous deux avec des yeux qui disaient :

— N'est-elle pas la plus merveilleusement belle de toutes les femmes de la terre!

M. Abbott jeta son cigare et s'arrêta avec une certaine déférence pendant que sa femme s'avavançait vers lui.

Sa tête fière était un peu plus relevée que de coutume, mouvement instinctif chez elle, lorsqu'elle était sur le point de demander ce qui lui semblait être une grâce.

Le son de sa voix avait en parlant une inflexion plus fière que d'ordinaire par la même raison.

En quelques mots très brefs, elle mit son mari au courant de toute l'histoire.

Geoffroy s'était mis dans la tête de venir en aide à une pauvre petite fille du village.

Cette petite fille pouvait-elle venir tous les jours au Grand-Château pour recevoir des leçons de Mlle Rice, quand celle-ci aurait fini son travail avec Eléonore?

Il n'arrivait pas souvent que M^{me} Abbott recherchât son mari ou lui demandât des faveurs.

Le visage de celui-ci s'éclaira visiblement d'une expression de plaisir.

— Certainement... certainement... — dit-il, quand sa femme l'eut mis au courant de l'œuvre

mettre en lumière, une autre qu'il est prudent de laisser sous le boisseau. Mais il faut les trouver l'une et l'autre et pour cela fouiller dans le vaste grimoire, au milieu de cet entassement de timbres de toute dimension, chargés de formules inconnues et bizarres, d'écritures vraiment meurtrières pour quiconque est condamné à les déchiffrer; on se met à l'œuvre avec courage, car on est prévenu qu'il faut quelques efforts, et cependant la lumière ne vient pas: Aussi bientôt la lassitude vous gagne, le noir dossier tombe de vos mains, et l'on se prend à songer avec mélancolie à ces contes orientaux, où des trésors merveilleux sont gardés par des génies derrière des portes fermées à triple tour, contre lesquelles le héros de l'aventure s'épuise en vains efforts, tant qu'il n'a pas le secret.

C'était vous, Cher Maître, qui veniez alors et qui prononciez le *Sesame ouvre-toi*; c'était vous qui portiez le rayon, le trait de lumière qui devait éclairer le dédale dans ses détours les plus obscurs et les plus cachés.

Ce n'était pas, je vous l'assure, un mince service: Il y a longtemps que vous me le rendiez; or à cette époque depuis longtemps déjà vous le rendiez à d'autres; du moins, je l'imagine, car lorsqu'on est bon comme vous l'êtes, c'est qu'on l'a toujours été.

Cinquante ans, un demi-siècle! Que de rêves, Cher Maître, vous avez dû faire, pendant que vous vous sentiez doucement bercé par le murmure des plaidoiries! Combien d'hommes vous avez vu passer, magistrats assis ou debout, avocats, confrères! Que de caractères et de talents divers! S'il nous était permis de feuilleter vos souvenirs, combien de pages charmantes n'y trouverions-nous pas!

Cependant, tandis qu'autour de vous tout se transformait, vous seul ne changiez pas; vous vous acheminiez lentement, doucement, mais sûrement aussi, comme dit le proverbe italien, vers l'époque bénie du cinquantième anniversaire de vos débuts dans votre chère profession. Cette étape dont le terme si fiévreusement poursuivi par tant d'autres est si rarement atteint, vous l'avez franchie, et il semble, tant votre activité est grande, votre santé intacte et votre esprit présent, que vous soyez parti pour en recommencer une nouvelle. Il suffit de vous voir pour avoir l'impression, le sentiment de la durée.

Ceci me remet en mémoire une anecdote piquante que je veux vous conter: Un homme d'infiniment d'esprit, récemment élu académicien, désirait beaucoup avoir Victor Hugo pour parrain. Le grand poète accueillit sa demande avec sa bienveillance accoutumée, mais il fit une objection: « *Je n'ai pas d'habit vert, dit-il, et vous comprendrez qu'à mon âge, je n'en fasse point faire.* — Pourquoi pas, répondit le récipiendaire. Certainement vous l'userez.

Ce mot du spirituel auteur du *monde où l'on s'ennuie*, permettez-moi, Cher Maître de vous l'appliquer et de vous dire: si votre robe a trop de cicatrices pour pouvoir affronter de nouveaux combats, n'hésitez pas à la changer.

Mais je sais bien que vous ne suivrez pas mon conseil; vous êtes impatient de transmettre à un autre le riche héritage d'honneur professionnel que vous avez lentement amassé. Le jour qu'il vous plaira de réaliser ce vœu, votre fils, je tiens à vous le dire, sera le bienvenu au milieu de nous. En attendant, j'espère que pen-

gréable des nécessités... manger... s'étalait là.

Il y avait une profusion de fleurs, une pénombre dorée remplissait l'appartement.

La maîtresse de la maison, une belle et gracieuse dame, Geoffroy, le plus empressé des jeunes paladins, la petite Eléonore, semblable à une fée d'Opéra, en robe de soie rose, étaient réunis quand le maître, sévère et grave, comme la tête de mort des banquets égyptiens, prit sa place et commença à manger son potage au milieu d'un silence aussi p u sociable que sombre. Enfin, il leva la tête.

— Je ne vous ai pas demandé le nom de la petite mendicante que vous proposez d'amener ici? dit-il à Geoffroy.

— C'est...

Le jeune homme considéra son beau-père avec surprise.

Ces changements subits de température n'étaient pas rares dans le thermomètre moral de M. Abbott, mais ils étaient toujours déconcertants.

— Elle se nomme la Juana des Sleaford, ou pour parler plus exactement, je crois, Juana Sleaford.

La cuillère de M. Abbott tomba avec bruit dans son assiette.

Comme un nuage chargé de foudre obscurcit le ciel, de même un sombre froncement de sourcil assombrit le visage de cet homme.

— Je m'en doutais, dit-il. — Il est heureux que je m'en sois assuré à temps. Je retire mon consentement, Madame. Aucun des enfants des Sleaford ne mettra jamais les pieds dans cette

dant longtemps encore nous vous verrons vous-même, à notre barre, défendre les droits du faible, avec cette vaillance qui n'est pas, votre exemple, le prouvé, l'apanage exclusif de la jeunesse.

Messieurs, au nom des membres du tribunal de Cahors, je vous propose de boire à la santé de M^e Delbreil.

Cours d'assistés du Lot

Affaire Delroux-Lavinal. — Vols.

Delroux et Lavinal sont deux maraudeurs émérites. Après bien de petits exploits, ils complétèrent de voler une paire de bœufs. En effet, le 11 novembre dernier, au hameau de Montberie, commune de St-Laurent-les-Tours, ils réussirent à faire enlever le sieur Lasfargue et ils s'emparèrent d'une paire de bœufs que ce dernier conduisait chez son beau-frère, le sieur Cavanhié. Tout aurait marché pour le mieux, si les bœufs volés avaient pu être vendus à la foire de Miers où les voleurs les avaient conduits.

Ce vol audacieux et beaucoup d'autres, amènent les accusés devant le jury qui les reconnaît coupables et qui sont condamnés:

Delroux à trois ans et Lavinal à 4 ans de prison.

Défenseurs: M. Bousquet pour Delroux.

— M. Bel pour Lavinal.

Ministère public: M. Moignard, substitut.

Obsèques du fils de Jasmin.

Samedi matin, à dix heures, ont été célébrées les obsèques de Jasmin fils.

De nombreux amis s'étaient rendus à la *Vigne* du poète pour accompagner le cercueil à l'église Saint-Hilaire.

Le char funèbre était escorté d'un détachement de la compagnie des pompiers d'Agen, Jasmin fils étant membre honoraire de cette société.

Les deux fils du défunt, MM. Jacques et David Jasmin, et son gendre M. Saint-Aubin, procureur de la République à Saint-Omer, condaoisaient le deuil.

Avant l'inhumation et les dernières prières, M. Ratier a prononcé le discours suivant:

Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'honorable président de l'Académie Jasmin, à qui un autre deuil profond fait comme une loi du silence, au nom de tous les membres de cette Académie, permettez-moi d'acquiescer une dette du cœur envers notre cher et très regretté président d'honneur: M. Edouard Jasmin.

S'il y a une amère volupté à se pencher sur la fosse qui va nous cacher un ami, pour jeter le suprême adieu d'ici-bas, c'est un devoir sacré de rendre en éloges, à l'homme de bien qui s'en va, ce qu'il nous laisse d'enseignements.

Homme de bien! Ces trois mots résument la vie de celui que nous pleurons. Ils ont été sa devise, son idéal toujours atteint, dans le rôle modeste qu'il s'imposait volontairement.

Bon époux: il a gardé toujours nouveaux les déchirements de la séparation avec l'amie si chère qui fut sa compagne. Bon père: que pourrais-je en dire de plus concluant que la douleur de ses enfants? Bon citoyen: il s'est dépensé sans relâche et

maison.

— Monsieur!... s'écria Geoffroy en se levant.

Quant à Mme Abbott, elle ne prononça pas un mot; elle se contenta de jeter un regard sur l'homme placé devant elle, puis revint à son assiette.

— Allons! asseyez-vous, mon garçon, — dit M. Abbott à Geoffroy. — Il n'y a rien là qui exige votre intervention. Seulement, la Juana des Sleaford ne viendra pas ici, Eléonore est ma fille... J'ai le droit de m'occuper des gens avec qui elle se lie. Et je ne permettrai jamais qu'elle reçoive un des démons de l'antre des Sleaford.

Les veines de son front étaient gonflées à se rompre.

Le visage de Geoffroy devint cramoisi, il regarda sa mère.

Mme Abbott était un peu plus pâle que de coutume; un léger sentiment de répulsion et de mépris dilatait ses narines délicates... A part cela, elle était parfaitement calme.

— Ne vous mettez pas en colère, M. Abbott, dit-elle de son ton lent et glacial, — ce n'est vraiment pas la peine. Continue ton dîner, Geoffroy. Naturellement, il sera fait selon la volonté de M. Abbott.

Puis il y eut un grand silence... Quel silence!

Mme Abbott paraissait se pétrifier lentement sur son siège.

Le visage de Geoffroy était rouge de colère.

M. Abbott eut bientôt achevé son dîner et sor-

tit sans dire un mot.

Des quatre convives la petite Eléonore fut la seule qui dina.

Mais en se levant, la mère et le fils échangèrent une phrase.

— Tu diras à cette pauvre enfant qu'elle ne peut pas venir ici, — fit Mme Abbott.

Geoffroy fit un signe d'assentiment; mais une expression d'obstination plissait les coins de sa bouche.

Il n'était pas facile à déconcerter... Ces lèvres fermes, ce menton courbé ne lui avaient pas été donnés pour rien.

Juana pouvait bien ne pas venir au Grand-Château, mais lui, il pouvait aller chez Mlle Rice et convenir avec elle qu'elle donnerait ses leçons à la petite fille chez elle.

Il possédait d'assez fortes économies, il les emploierait à cette œuvre charitable, l'enfant serait instruite, c'était chose décidée, quand bien même il devrait acheter le consentement des Sleaford de son dernier shilling.

La contradiction produisait sur le jeune Lamar l'effet qu'elle produit sur les gens déterminés, elle rendait inflexible la volonté exprimée.

Le lendemain il pleuvait... une pluie fine, serrée persistante grisait l'atmosphère; mais Geoffroy s'inquiétait fort peu de mouiller une jaquette.

La nuit avait affermi plus encore sa résolution.

Il s'élança sur son cheval et se rendit chez Sleaford, à travers les bois dégoûtants de pluie.

Ce jour-là, aucun oiseau moqueur, perché sur

les branches, ne lui tendit d'embûches avec ses mélodies trompeuses.

Il arriva à la Maison-Rouge, attacha son cheval sous un hangar, et entra.

Il ne trouva que deux personnes de la famille dans l'habitation: Juana frottant un parquet qui avait un besoin urgent d'être frotté, et Gilbert Sleaford lui-même, fumant sa pipe dans un coin, plongé dans une profonde méditation.

Gilbert accueillit son visiteur avec un mouvement de surprise et l'examina curieusement.

Juana était évidemment dans ses jours sombres; sa petite figure paraissait maussade et renfrognée; elle salua d'un air bref et se remit à frotter les meubles avec une véhémence surprenante.

La pluie battait contre les vitres... la maison et tout ce qu'elle renfermait avait un air lugubre et désolé.

— Eh! Juana, dit Geoffroy à demi-voix, — j'avais promis de venir, me voici. Mais mon projet n'a pas réussi, quant à présent; j'avais l'intention de vous faire venir au Grand-Château pour y prendre des leçons; mais il paraît que cela ne se peut pas. Il faut que nous cherchions autre chose. Seriez-vous bien aise d'aller au village toutes les après-midi?

A. FLEMING.

(A suivre).

prestige de son nom ont déjà fait une Société imposante, et aux cigaliers; les uns et les autres, enfants du Midi qui poursuivent loin du pays la tâche de restauration et de conservation que nous y avons entreprise.

Leurs regrets se confondent donc avec les nôtres et lui tressent, avec notre reconnaissance, la couronne du souvenir, comme nous nous associons pour offrir aux héritiers de son nom nos condoléances et nos sympathies respectueuses.

Nominations de percepteurs

M. Seguy, percepteur de Beduer, est nommé à la perception de Figaac.

M. Maderu, adjudant-sous-officier au 30^e d'artillerie, est nommé à la perception de Beduer.

M. Tacouat, percepteur à Lacapelle-Marival passe à la Garde-Freinet (Var).

M. Jaumont, employé au ministère du commerce est nommé à Lacapelle-Marival.

M. Tareaud, receveur-rédacteur de 1^{re} classe, près de la direction de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre du département du Lot, est nommé sous-inspecteur de 3^e classe, sans résidence fixe, attaché provisoirement au département de Maine-et-Loire.

M. Serieux, ancien receveur-rédacteur, à Pau, actuellement en disponibilité est nommé receveur-rédacteur de 2^e classe, près la Direction de l'enregistrement, des Domaines et du Timbre du département du Lot, en remplacement de M. Tarneaud.

Instruction primaire

M. Prosper Roubelet, commis-auxiliaire de 1^{re} classe à l'inspection académique du Lot, est délégué dans les fonctions de commis d'inspection académique en résidence à Cahors, en remplacement de M. Verdy, en congé d'inactivité.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Un bureau télégraphique a été créé à Cras-sensac, et sera ouvert, le 10 février courant, à la correspondance officielle et privée.

Questions électorales. — On nous pose les deux questions suivantes:

1^o Le maire d'une commune peut-il se refuser à communiquer la liste électorale?

2^o Quel est le moyen légal de l'y contraindre? 1^o Aux termes de l'article 4 de la loi du 7 juillet 1874, « les listes électorales doivent être réunies en un registre et conservées dans les archives de la commune; — tout électeur peut prendre communication et copie de la liste électorale. »

Donc le maire ne peut refuser la communication de cette liste. La loi est formelle.

2^o Si, méconnaissant la loi et son devoir, le maire se refusait à communiquer la liste, l'électeur devrait lui faire sommation par huissier, avec déclaration qu'on le rend personnellement responsable des conséquences de ce refus, qui serait constaté par l'huissier.

Engagements volontaires. — On nous pose les questions suivantes :

1° Quelles conditions doit remplir un jeune homme s'il veut, après le tirage au sort, devancer l'appel, afin de choisir le régiment dans lequel il désire entrer ?

Réponse. — Il doit s'engager comme volontaire, à la mairie de son canton.

2° Doit-il faire sa demande immédiatement après le tirage au sort ?

Réponse. — Huit jours au moins avant la révision.

3° Dans quel délai doit-il partir avant la révision ?

Réponse. — Le départ a lieu aussitôt après l'acceptation de l'engagement.

Une décision du Conseil d'Etat.

— Un certain nombre de maires, dont l'élection comme conseillers municipaux avait été annulée, ne se montrant pas disposés à résigner leurs fonctions, la question a été portée devant le conseil d'Etat.

Il a été décidé que le maire, dont l'élection comme conseiller municipal est définitivement annulée, doit cesser immédiatement ses fonctions, sous peine d'être poursuivi pour exercice illégal de fonctions publiques.

L'ancien maire, s'il est réélu conseiller municipal, ne peut reprendre ses fonctions qu'en vertu d'une nouvelle élection du conseil.

Les permis de chasse. — La

chasse vient de fermer et déjà l'on songe à sa réouverture.

Il serait question, au ministère de l'intérieur, d'un projet qui permettrait, dès le mois d'août, la délivrance de permis de chasse valables les dimanches et fêtes. Les percepteurs délivreraient des quittances de 2 fr. (1 fr. pour la commune, 1 fr. pour l'Etat), qui s'échangeraient immédiatement à la mairie contre un ticket daté, donnant au porteur le droit de chasser un jour !

Si ce projet se réalise, nous plaignons les propriétaires qui, voulant être maîtres chez eux, ne peuvent pas supporter la présence d'un chasseur sur leurs terres.

C'est la chasse mise à la portée de toutes les bourses : les gardes-champêtres n'ont qu'à se bien tenir ; adieu les sinécures, il est vrai d'ajouter que le trésor trouverait dans cette innovation une source importante de revenus.

La suppression des tribunaux.

— Les femmes se chargent de réaliser cette réforme chère aux criminels. Après M^{me} Clovis Hogues, voici la nommée Marie Gizard, épouse Simbille, cultivatrice au Pech-Peyrou, commune du Vigan, qui vient de tirer deux coups de fusil, dont un seul a porté, sur le nommé Salesse Jean, dit l'Espagnol, ouvrier terrassier au même lieu. La charge de poudre n'étant pas assez forte, les grains de plomb n'ont pénétré que légèrement dans le bras droit.

Les mauvais propos tenus par Salesse sur la femme Simbille paraissent être le mobile de cette tentative d'homicide.

Accident. — Vendredi, vers 7 h. du soir, le nommé Labarthe Etienne, âgé de 45 ans, camionneur au service de M. Cayla, conduisait sur le boulevard, une charrette attelée d'un cheval.

Au moment où les clairons et tambours ont exécuté la retraite, l'animal effrayé, s'est emporté et malgré les efforts de son conducteur, n'a pu être maîtrisé. Au même instant, stationnait, en face le café Donat, le nommé Baudet Pierre, propriétaire à Anglars-Juillac, commune de Castelfranc, lequel, n'ayant pas eu le temps de se garer, à été renversé par le camion dont une des roues, lui est passée sur le corps. Transporté d'abord chez M. Dulac, pharmacien, où il a reçu les premiers soins, le sieur Baudet a été ensuite porté à l'hôtel Taillade, où M. le docteur Valette l'a examiné, et a déclaré qu'il avait de fortes contusions à la tête, et au genou gauche, mais que sa vie ne courait aucun danger.

Procès-verbaux. Le commissaire de police de Cahors a verbalisé : 1° contre le sieur Delsol, Marc, boucher, rue la Préfecture; 2° veuve Albet, bouchère, rue de la Préfecture; 3° Linas, Germain, boucher, rue de la Préfecture; 4° Sémirot, Jean, boucher rue Nationale; 5° Ressayé, Jules, boucher, place du Marché; 6° Souil-

lac, Auguste, boucher, place St-Maurice; tous les six associés pour la fourniture de la troupe, ne se sont pas conformés aux règlements sur la police de la boucherie, qui prescrivent que les viandes avant d'être livrées à la consommation, doivent être visitées et estampillées à l'abattoir municipal.

Les viandes saisies, jeudi matin, par le commissaire de police, ont été enfoncées à 5 heures du soir, le vétérinaire les ayant reconnues impropres à la consommation.

Des procès-verbaux ont été dressés :

1° Contre le nommé L. P., cultivateur à Lauzès, pour avoir fait des ordures sur la place du Palais de Justice;

2° Contre le nommé G., P., voiturier à Cahors, pour avoir lavé une de ses voitures sur la voie publique, contrairement aux règlements municipaux qui prescrivent de faire ce genre d'opérations dans l'intérieur des remises ou des cours;

3° Contre le nommé B. M., âgé de 27 ans, ouvrier peintre, pour ivresse manifeste sur la voie publique.

Dans la journée du 26 au 27, des procès-verbaux pour infraction aux règlements sur la police du roulage, ont été dressés contre trois individus.

Acte de probité. — Le sieur Bordon, Louis, serrurier, demeurant rue de Lastié, n° 8 ayant trouvé sur la voie publique une montre en or, avec sa chaîne, s'est empressé de déposer sa trouvaille entre les mains de M. le commissaire de police, lequel a remis ces objets à M. Burgalière, charcutier, rue de la Préfecture, son légitime propriétaire.

Le commissaire de police de notre ville a procédé : 1° à l'arrestation de la nommée Lamarche, Joséphine, originaire de Saint-Hilaire (Manche) surprise au moment où elle venait de voler dans la poche de la femme Bousquet, ménagère, un porte-monnaie contenant une somme de 25 francs;

2° Agissant en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le parquet de Montauban, le commissaire de police a fait procéder à l'arrestation du nommé Taveruier, Lucien, né à St-Pierre (Martinique), accordeur de pianos, inculpé d'escroquerie.

Un prisonnier poète

On dit que pour éclore, la poésie demande le grand air, les fleurs, les cours d'eau, les sites pittoresques; la prison de Cahors n'offre rien de tout cela et cependant on y fait de jolis vers, témoin les deux petites pièces que nous publions aujourd'hui.

Le poète affectionne naturellement les sujets tristes, et sa pensée se tourne obstinément du côté de la mort.

Mes chers amis, quand je mourrai
Plantez un saule au cimetière.
(M. SASSÉ.)

Lorsque j'aurai quitté ma dépouille mortelle,
Lorsque ma lyre en deuil aura fini son chant,
Amis, sur mon tombeau jetez une immortelle,
C'est de notre amitié le symbole touchant.

Versez avec vos pleurs la prière si belle
Que vous disiez tout bas, quand vous étiez enfant,
Lorsque à votre chevet un ange, de son aile
Eloignait de vos fronts le chagrin dévorant.

Pensez aux rêves d'or de ma belle jeunesse,
Rêves charmants d'espoir, d'amour et de tendresse
Et quelques fois, amis, pour moi priez sans bruit.

Oui, mon âme entendra votre courte prière,
Et moi je dormirai sous mon humide pierre,
Mon éternel sommeil dans l'éternelle nuit.

Lorsque la mort viendra m'arracher à la vie,
A ce séjour de deuil et de haine et d'envie,
A la terre inhumaine, au monde sans pitié,
A la vaine espérance, à la fausse amitié,

Alors sur mon tombeau, sans fleurs et sans parure,
Passant silencieux que ta bouche murmure
Ces seuls mots : « C'est assez, mon Dieu, pardonnez-
Car il fut toujours pauvre et toujours sans appui. »
H.-G.-E. ROQUES.

La pauvreté et le manque d'appui peuvent expliquer parfois, mais jamais excuser le vice, surtout quand on a reçu en partage le double bienfait de l'intelligence et de l'instruction.

Le mystère de Réalmont. — L'*Eclair* raconte que c'est M. Marcel Dufréne, avocat, attaché à la compagnie du Midi, ancien disciple de M. Charles de Corneillan, qui reconnut, le premier, à Lézignan, au moment où elle se rendait au Grand-Hôtel, la mère de son ami. Il

préviat le commissaire. Celui-ci pria M^{me} de Corneillan de lui fournir des renseignements sur ce qui était arrivé. M^{me} de Corneillan fit d'abord quelques difficultés pour répondre, et finit par faire les déclarations suivantes :

Le 12 janvier courant, à une heure de la nuit que je ne pourrais préciser, je fus réveillée par un bruit de pièces d'or roulant par terre. Surprise, je me levai immédiatement, en costume de nuit, lorsque des voleurs qui s'étaient dissimulés dans mon appartement, se précipitèrent sur moi et me baillonnèrent. En résistant énergiquement, je fus projetée violemment sur le sol, et, en tombant, je me fis à la tête une blessure si grave que je perdis connaissance. Profitant de mon état, les malfaiteurs m'emportèrent. Que s'est-il passé ensuite ? Je ne saurais le préciser; tout ce que je sais, c'est que lorsque je revins à moi, je me trouvais habillée et dans une voiture de marchands ambulants qui vont de ville en ville. Nous avons constamment voyagé, ne nous arrêtant dans aucune ville ou village.

On m'a tenue constamment enfermée, et ce n'est seulement qu'une fois dans la nuit qu'on me fit sortir de ma prison pour me permettre de gravir à pied les montées de la route. Quelles contrées ai-je parcourues ? Il m'est impossible de le dire, mais il me semble avoir aperçu les bords de la mer ainsi que des palmiers.

— On vous aurait donc conduite à Nice ou dans les environs ? dit M. le commissaire

— C'est probable, répondit M^{me} de Corneillan.

— Mais à quelle gare avez-vous pris le train et comment êtes-vous arrivé jusqu'ici ?

— Je ne me rappelle rien, et je ne sais comment j'ai fait pour me rendre ici.

— Comment avez-vous fait pour vous soustraire à vos ravisseurs ?

— On m'avait attachée avec une sangle passée autour des reins. Avec une épingle de mes cheveux, je finis par la rompre petit à petit, et sachant où se trouvait mon porte-monnaie, dont on m'avait dépouillée en m'emprisonnant, je le saisis, et, mettant à profit un moment d'absence de mes ravisseurs, j'ai pu me soustraire à leur pouvoir.

— Mais, je le répète, dit M. le commissaire, à quelle gare avez-vous pris le train ?

— Il m'est impossible de le préciser. J'étais tellement troublée, que je ne savais ni où j'étais, ni ce que je faisais.

Je dois ajouter, dit le rédacteur de l'*Eclair*, que M^{me} de Corneillan a déclaré d'abord qu'elle avait servi pendant quelques jours, à Cette, comme domestique, dans une famille italienne, mais elle n'a pu donner le nom de cette famille, ce qui prouverait que ces allégations ne sont pas exactes.

M. le commissaire de police de Lézignan, installé ici depuis une quinzaine de jours, est naturellement très embarrassé et se perd en conjectures. Il parle de mystère. Le parquet de Narbonne a été prévenu télégraphiquement, mais on n'a pas donné ici signe de vie...

M^{me} de Corneillan est brisée par la douleur. Les traits de son visage reflètent les souffrances physiques et morales qu'elle a eues à supporter...

A 10 heures 50, elle a quitté la chambre et a déjeuné en salon particulier avec son fils et l'ami de ce dernier, M. Dufréne, dont il est question ci-dessus. Le repas terminé, ils se sont rendus à la gare et sont partis par le train de 11 h. 58...

Il est évident qu'à la suite de la tentative criminelle dont elle a été victime, la raison de cette pauvre dame est ébranlée.

Lorsque le calme sera revenue dans son esprit, elle sera plus à même de fournir des détails plus précis et plus circonstanciés...

M^{me} de Corneillan était arrivée à Lézignan mardi, 27 courant, à 4 heures du soir, et était descendue au Grand-Hôtel. Un fait qui prouvera dans quel état de prostration elle se trouvait c'est que, pendant trois jours, elle n'a pris aucune nourriture. Elle se contenta de prendre un simple potage en entrant à l'hôtel, et depuis lors elle n'avait rien mangé.

De l'ensemble des informations qui nous sont parvenues, il résulterait ce fait de la plus grande importance, à savoir qu'aujourd'hui il serait absolument établi que M^{me} de Corneillan, — non pas contrainte et forcée, mais de son propre gré, non pas en carriole, mais en chemin de fer, — serait partie pour Monaco. Là, dépouillée de toutes ses valeurs, elle aurait bientôt été réduite à ses dernières ressources. Elle quitta alors Monaco pour se rendre à Lézignan; dans les environs de cette ville, elle connaissait une personne qu'elle espérait pouvoir lui venir en aide dans la triste situation où elle se trouvait.

On sait comment M^{me} de Corneillan a été obligée de se faire reconnaître, grâce à la perspicacité de M. le commissaire de police de Lézignan. L'enquête commencée par lui doit sans doute être continuée par les magistrats du ressort d'Albi, et la vérité complète ne tardera pas à être connue. (Dépêche).

Une grève au Guâ

Aubin, 2 février, soir.
Hier matin, une cinquantaine d'ouvriers,

employés aux forges du Guâ, près Aubin (Aveyron), ont refusé de travailler et ont quitté leurs ateliers.

Jusqu'à présent, le plus grand calme règne dans les puits et dans les autres forges du bassin houiller.

Dernières Nouvelles

Paris, 2 février, soir.

Le mouvement du corps expéditionnaire vers Lang-Son a dû commencer seulement hier et sans doute même aujourd'hui.

On n'attend donc pas de nouvelles au ministère de la guerre avant mercredi.

On télégraphie de Toulon :

Le *Nantes*, affrété pour le compte de l'Etat, a quitté Toulon avec un chargement de vivres et de matériel et une batterie d'artillerie de marine.

Il va prendre en Algérie des troupes pour le Tonkin.

BOURSE. — Cours au 3 février.

3 0/0	80 40
3 0/0 amortissable (ancien)	82 40
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	106 45
4 1/2 0/0 1883	109 20

Dernier cours du 2 février.

Actions Orléans	1,365 50
Actions Lyon	1,270 00
Obligations Orléans 3 0/0	383 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	309 25
Obligations Lombardes (jouissance	313 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	334 00

Étude de M^e AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens.

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du vingt-six janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq, et par exploit de Combelles, huissier à Cahors, en date du trente-un janvier courant, la dame Marguerite Alazard, sans profession, épouse du sieur Bergeon, habitante et domiciliée de St-Henri, commune de Cahors, a formé contre sondit mari une demande en séparation de biens; elle a constitué M^e Mazières pour son avoué près ledit Tribunal civil de Cahors.

Fait à Cahors, le deux février mil huit cent quatre-vingt-cinq.

L'avoué poursuivant,
MAZIÈRES.

Suites de la guerre. — « Desvres (Pas-de-Calais), le 7 nov. 1884. Depuis la campagne de 1870, je souffrais de maux de reins et de douleurs brûlantes dans le dos; depuis que je fais usage des Pilules Suisses de M. Herzog, Ph^m, 28, rue de Grammont, à Paris, je me trouve beaucoup mieux, car quand le mal me prend, quelques Pilules Suisses pendant 2 ou 3 jours le font aussitôt disparaître. C'est pourquoi je veux toujours en avoir sous la main; veuillez m'en envoyer trois boîtes à 1 fr. 50 pour moi et mes amis et publiez ma lettre si vous le jugez utile. »
« Emile GAGNEUX, jardinier. »

Un médecin éminent de Londres, consulté sur la valeur comme médicament du **Fer Bravais** écrit : « J'ai employé d'une façon très étendue, « tant dans mes différents dispensaires que dans ma « clientèle, le **Fer Bravais**, et je l'ai administré « dans des cas où le fer n'aurait pu être pris sans « aucune autre forme. C'est la meilleure prépara- « tion ferrugineuse que j'aie rencontrée jusqu'à ce « jour. »

PAPIER WLINSI, Remède souverain

pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI.

Le VIN de G. SEGUIN, fortifiant et

fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc.
Paris, 378, rue Saint-Honoré.

Recommander en cette saison de rhumes, gripes et bronchites, le **Sirop** et la **Pâte de Nafé de Delangrenier**, c'est partager l'opinion de célèbres médecins.

Le **PURGATIF** le plus agréable et le plus efficace est le **Chocolat de Desbrière**, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMERARA, calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies. c

MAISON A VENDRE

Située sur la place du grand Marché.

Avec Magasin et Appartement

GRANDE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT

Pour tout renseignement, s'adresser au Bureau du Journal.

A LOUER

L'ancienne auberge Carayon, située à Cahors, faubourg St-Georges.

VASTES ÉCURIES ET REMISES.

S'adresser à M. Pouzergues, propriétaire, au faubourg Cabessut, ou à M. Farges, négociant, avenue de la gare, à Cahors.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Rue de la Liberté, N° 11, CAHORS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habilllements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

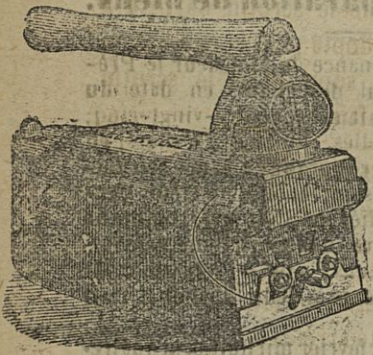
CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

NOTA. — Cette Maison, quoique faisant le même genre d'affaires, n'a rien de commun avec la Maison portant le même nom et précédemment établie sur le boulevard Gambetta.



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apiéceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

RENTE INDUSTRIELLE

Les porteurs de rente industrielle grosses et petites coupures sont informés que les coupons échus peuvent être encaissés depuis le 20 Janvier au Siège de la Société civile des OBLIGATAIRES RENTE INDUSTRIELLE 65, RUE SAINT-LAZARE, A PARIS

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epreuves, Pèse liquides.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

Vignes Américaines & Franco-Américaines

MASSOU

A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Porte greffe.	Bout. Racin.
Montefiore (vrai) le cent.	60 » 300
Riparia tomentoux.	2 » 7
Riparia.....	1 50 6
Solonis.....	1 50 6
Viala.....	1 50 6
Yorck.....	2 » 8
Taylor.....	1 » 4
Clinton.....	0 50 2
Rupestris.....	3 » 10
Aminia.....	5 »
Producteurs directs.	
Othello.....	10 » 35
Herbement.....	2 » 10
Senesqua.....	5 » 25
Bram.....	5 » 25
Canada.....	5 » 25
Triumph.....	8 » 30
Noha.....	5 » 25
Jacquez.....	1 50 7
Cunningham.....	1 50 7
Secretary.....	40 »

FRANCO-AMÉRICAIN

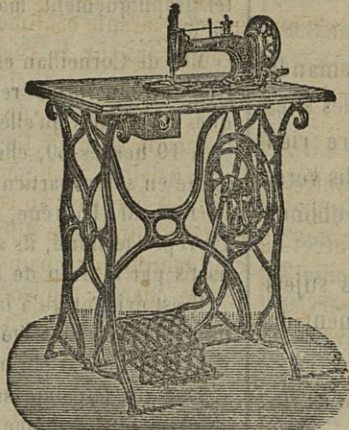
Bon Marché le plus avantageux.

Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racinés greffés et bien soudés sur Riparia Solonis ou Viala, 180 francs le mille

Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

VINS FINS SAINT-GEORGES ET ORDINAIRE.

Un propriétaire de ce cru renommé désire expédier le vin de sa récolte et demande représentants sérieux pour le placement de ses produits. Conditions avantageuses. — Adresser demandes et références à J. CHAULIAC fils, propriétaire de vignobles à Celleneuve, près St-Georges (Hérault).

LA MAISON ALBERT POUX, de Limoges, demande des Représentants à la commission pour la vente des liqueurs et spiritueux dans le département.

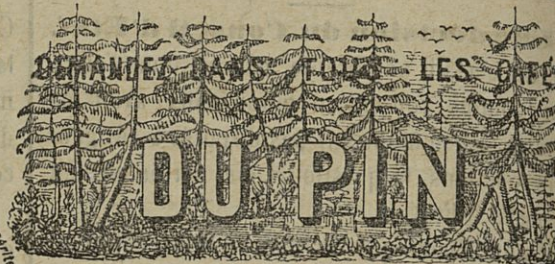
EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque 6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M. J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1814. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 L. 10 par la poste.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 45 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

dar un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série